

CONSEIL MUNICIPAL 30 juin 2021 - Questions orales

Groupe « Wimereux mouvement indépendant » (Mme Rousseau, Mme Hembert, M. Lamirand)

1/ PETITES VILLES DE DEMAIN

Selon la presse, 1000 villes de France ont été sélectionnées par le ministère de la Cohésion des territoires et bénéficieront des crédits d'un programme baptisé "petites villes de demain"

Parmi ces villes, on retrouve Wimille, Saint Martin Boulogne, Lumbres, Aire sur la Lys...etc

Le programme prévoit une enveloppe de 3 milliards d'euros sur 6 ans afin de financer par exemple la création des maisons France Services, des lieux dédiés au numérique ou à la culture, la reconversion de friches, etc...

La ville de Wimereux peut-elle encore s'inscrire pour ce programme, ou entrer en partenariat avec la ville de Wimille afin de bénéficier de ces aides ?

Réponse de M. le Maire :

La ville de Wimereux, en raison de son potentiel fiscal, ne peut malheureusement pas élargir à ce dispositif.

Pour autant, nous recherchons d'autres sources de financement.

C'est le cas du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour lequel nous avons positionné tout à l'heure, le dossier de rénovation des Salons de la Baie Saint Jean.

2/ FOURRIERE AUTOMOBILE

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2020, une nouvelle compétence "fourrière automobile" a été ajoutée aux statuts de la C.A.B.

La fourrière peut ainsi procéder à des enlèvements pour stationnement gênant.

Nous remarquons qu'à Wimereux, un certain nombre d'automobilistes stationnent leur voiture sur les trottoirs obligeant les piétons à se déporter sur la chaussée.

Il est rappelé que l'article R417-11 du code de la route interdit le stationnement sur les trottoirs, ce qui est considéré comme gênant.

Le Maire peut prendre une mesure exceptionnelle à condition de laisser sur le trottoir un espace de 1,40 m pour les piétons, les personnes en fauteuil, déambulateur, poussettes....

A Wimereux, ce phénomène de stationnement sur les trottoirs se retrouve en particulier rue Soehlin, rue Sainte Marguerite, rue Hélène Boucher, Maryse Bastié, Louis Blériot, Guynemer, rue du Baston, rue Ambroise Thomas, André Messenger, Claude Debussy, Georges Bizet....

Monsieur le Maire, des dispositions vont-elles être prises pour mettre fin au "tout voiture" et prendre en compte la sécurité des piétons, personnes handicapées ou accompagnées d'enfants ?

Réponse de M. le Maire :

Une entreprise privée assure ce service. Nous allons la rencontrer avec notre Police Municipale pour définir comment et dans quelles conditions nous allons travailler avec elle.

3/ ESPACES VERTS

Des habitants de la commune ont constaté qu'un certain nombre d'espaces verts relevant du domaine municipal sont laissés en friche et ne sont plus entretenus par les services municipaux.

Des raisons écologiques, auxquelles par ailleurs nous sommes sensibles, sont mises en avant.

Nous pensons que l'on peut concilier écologie et entretien des pelouses et autres espaces non bâtis.

L'image de notre commune, qui reçoit beaucoup de touristes en particulier l'été, pourrait se trouver affectée par l'aspect négligé de ses espaces verts. Il serait peut-être possible d'entretenir les pelouses et d'y associer des parterres de fleurs. Cela permettrait de concilier les intérêts des riverains et des insectes butineurs.

Monsieur le Maire, pensez-vous modifier vos directives sur l'entretien des espaces verts de la commune ?

Réponse de M. le Maire :

Comme vous le savez, notre municipalité a fait du développement durable l'une de ses priorités.

La plupart des personnes le comprennent et sont d'accord avec les objectifs.

Par contre, lorsque l'on met en œuvre, force est de constater qu'il y a de la déperdition.

Il nous faut donc sans cesse communiquer, expliquer, convaincre...

Nous le faisons auprès des enfants : les écoles, le conseil municipal des jeunes...

Parmi toutes les mesures mises en place, il est vrai que la gestion différenciée est souvent mal comprise.

C'est pour ces raisons que nous avons consacré dans le dernier magazine municipal un article d'une double page sur ce dossier.

Je vous en ai remis un exemplaire.

4/ JEUNESSE

Lors du Conseil Municipal du 18 mars 2021, suite à notre question sur la Jeunesse vous avez annoncé la création d'un espace de jeux au sein de l'Espace Kévin Vérove.

Monsieur le Maire, merci de nous indiquer où en est ce projet et si l'aire de jeux sera accessible prochainement aux enfants de la commune.

Réponse de M. le Maire :

Le projet a pris du retard en raison de la crise sanitaire, retard qui s'accroît avec l'explosion des délais de livraison.

L'explication en est simple : des matières premières de plus en plus rares et une demande largement supérieure à l'offre. Sans parler de l'augmentation des prix.

A titre d'exemple : les délais de livraison pour des fenêtres sont actuellement de 20 à 25 semaines !

Nous espérons pouvoir mettre en service l'aire de jeu avant la fin de cette année.

Groupe « Wimereux initiatives Citoyennes » (Mme Papyle, M. Sergent)

1 / Enseignement:

Monsieur le Maire, Suite à vos précédentes interventions au sujet du projet de fermeture de classe, avez-vous obtenu des avancées sur ce dossier ? Pouvez-vous informer les habitants sur ce sujet?

Réponse de M. le Maire :

Sur ce dossier, je suis en contact régulier avec l'Education Nationale.

Selon les derniers renseignements en ma possession, la tendance semble positive, pour un maintien de la classe.

Mais, cela ne sera définitivement décidé fin août / début septembre, avant la rentrée scolaire.

Il ne faut donc pas relâcher la pression.

Assurément, l'inscription des enfants des familles du nouveau lotissement Berlioz joue un rôle essentiel.

2/ Gestion de l'eau

Monsieur le Maire, des wimereusiens nous ont interpellés: ils aimeraient savoir pourquoi les élus communautaires représentant notre commune, ont approuvé un certain nombre de délibérations au conseil communautaire, délibérations qui permettent à une société industrielle, très grosse consommatrice d'eau, de s'installer sur notre territoire ?.... En effet, la quantité d'eau nécessaire à l'activité de cette entreprise, telle qu'elle est annoncée , pourrait avoir un impact sur la quantité d'eau disponible à la consommation des habitants, avec pour conséquence par exemple des coupures d'eau, notamment en période de sécheresse et estivale."

Réponse de M. le Maire (Monsieur BOUTLEUX) :

La société Pure Salmon France souhaite implanter une ferme aquacole sur le Parc Paysager d'Activités de Landacres.

Cela correspond à une implantation sur une zone industrielle qui fait l'objet d'une certification ISO 14001 pour sa gestion environnementale depuis 1998 qui vise notamment à :

- Garantir la ressource en eau sur le Parc et sa qualité,
- Respecter la législation en matière de rejets d'eaux usées,

- Assurer un entretien régulier des parcelles pour garantir la qualité environnementale du site.

Ce projet pourrait générer de l'ordre de 200 d'emplois, plus des emplois annexes (maintenance, logistique) et participer à la dynamique de valorisation des produits de la mer, secteur d'activité prépondérant sur l'agglomération.

Un protocole de la gestion de l'eau a été rédigé en vue de définir les engagements réciproques de l'industriel Pure Salmon, du délégataire VEOLIA et de la CAB pour ne pas mettre en péril l'alimentation en eau des abonnés

Ce protocole ne se substitue pas aux différentes réglementations auxquelles le projet est soumis et qui sont instruites par les services de l'Etat.

Il s'agit d'un projet privé qui fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat dans le cadre des procédures réglementaires.

Des avis sont tout à fait normalement rendus et il appartient au pétitionnaire d'apporter toutes les précisions et compléments requis.

La CAB n'est pas partie prenante de ces échanges.

Elus communautaires et communaux, nous serons vigilants aux réponses attendues et la suite de ce dossier (compliqué).